## **COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200**

## Mairie - rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : mairiestgermain70@orange.fr

Ouverture au public : lundi de 10 à 12 h, mercredi et jeudi de 16 à 18 h, samedi de 9 à 11 h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8 à 12 h et de 14 à 18 h.

Mardi et vendredi de 8 à 12 h. Samedi de 9 à 11 h.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 AOÛT 2020

Étaient présents à 18 h 30 : Maryline Caravati Maire, Arnaud Jurettigh, Olivia Beluche, Dominique Letellier, Adjoints ; Caroline Triquenot Conseillère déléguée, Olivier Gavoille, Hélène François, Freddy Staehli, Lucie Roch, Adeline Durpoix, Philippe Didier, Solange Staub, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Annabel **Dudoret**, Alain **Dubois**. Absente : Sylvie **Frechard**.

## Ordre du jour

# Prime exceptionnelle aux agents communaux (crise sanitaire COVID 19).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire de mars à mai dernier. Cette prime concerne tout le personnel de la commune et représente une somme de 1 500 € pour l'ensemble.

# Indemnité de fonction d'une conseillère déléguée.

Sur proposition de la Maire, Caroline Triquenot reçoit une délégation lui permettant de mener à bien différentes missions qui lui sont confiées. Cette nomination est assujettie à l'établissement d'un arrêté qui entre en vigueur dès sa rédaction. Dès lors, la Conseillère déléguée reçoit une indemnité égale à 6 % de l'indemnité de la Maire et des adjoints. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

# Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe.

Afin de palier au surcroît de tâches liées à la gestion administrative de la Commision co-paroissiale, le temps de travail hebdomadaire de Carole Philippe passe à 28 heures. Un avis favorable du comité technique du Centre de Gestion 70 a été émis en ce sens fin juin. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

# Travaux Place du Foyer rural.

Cet été, plusieurs conseillers et adjoints ont réalisé d'importants travaux de peinture et de zinguerie sur le bâtiment du Foyer. Toutefois, tous ont pu constater que les murets qui délimitent l'espace de stationnement ainsi que le revêtement de la chaussée sont en très mauvais état. Trois sociétés ont été consultées. Le Conseil décide à l'unanimité de confier ces travaux à la société Bernard GAVOILLE de Saint-Germain pour un montant de 5 329 € HT. Ceux-ci devront être réalisés avant le passage du Tour de France, le 19 septembre.

### Création du site Internet de la commune.

Comme cela a déjà été évoqué, et de manière à répondre aux attentes des Germinois, la création d'un site Internet est devenu nécessaire. Cela donnera, à toute personne qui le souhaite, la possibilité de prendre connaissance depuis son domicile d'informations pratiques et générales sur notre commune. La mise en œuvre du site pourrait intervenir avant la fin de l'année 2020. Des explications sur cette mise en œuvre sont apportées aux Conseillers. Le tarif comprend la création du site, la formation des utilisateurs...

Après avoir délibéré le Conseil retient la proposition de la société CREATIC installée à Saint-Germain pour un montant de 708,33 € HT.par 11 voix pour ; 2 voix contre. (Dominique Letellier, gérant de la société CREATIC, s'étant retiré pour le vote).

#### Chemin d'accès rue du Pommier

Des travaux de construction vont être réalisés prochainement sur une parcelle se situant au fond de la rue du Pommier. Afin de répondre aux conditions d'accès sur cette parcelle appartient à la Commune de faire réaliser des travaux de prolongation de la chaussée jusqu'en limite de propriété. 4 Devis sont proposés au Conseil municipal. La proposition de l'entreprise de Bernard BELUCHE étant la moins onéreuse (1 420 €.), elle est retenue, à l'unanimité.

## **VIE QUOTIDIENNE**

#### **URBANISME**

Les permanences ont lieu à la mairie chaque **lundi** de **10 h à 12 h**.

### **ORDURES MÉNAGÈRES - Rappel**

Pour toute question, veuillez vous adresser à la Communauté de Communes du Pays de Lure, rue des Berniers à LURE. Tél. 03 84 89 00 30.

#### **BIBLIOTHÈQUE**

Pour le mois de septembre les bénévoles de la bibliothèque accueilleront les lecteurs tous les **samedis matin de 9 h à 11 h 30**. L'attention de chacun est appelée sur le respect strict des mesures de sécurité sanitaires qui sont affichées à l'entrée des locaux. (port du masque, lavage des mains au gel avant d'entrer, respect de la distanciation physique...)

#### AFFOUAGE SUPPLÉMENTAIRE

Des lots d'affouage supplémentaires sont disponibles à la vente au prix de 32 € le stère. Ils sont proposés en lot de 5 stères au prix de 160 €. Les lots seront à enlever sur place. L'accès est facilité. Le prix indiqué ne comprend pas le transport. Se renseigner à la mairie au 03 84 30 10 87.

#### **TÉMOIGNAGES TOURBIÈRE**

Pour mettre en valeur notre patrimoine, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, gestionnaire de la Réserve naturelle de la tourbière de la Grande Pile, recherche des témoignages et anecdotes sur la Tourbière de la Grande Pile et l'étang des Monts Reveaux. N'hésitez pas à leur raconter vos souvenirs et événements marquants! Vous pouvez envoyer un mail à l'adresse <u>clemence.lapprand@cenfranche-comte.org</u> ou appeler Clémence au 06 34 41 61 94.

#### PASSAGE DU TOUR DE FRANCE -SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020

Il est toujours prévu d'accueillir le passage du Tour de France sur notre commune samedi 19 septembre toute la journée. Nous vous rappelons que cette étape est un contre la montre individuel, et que des passages de coureurs auront lieu toutes les 5 minutes environ. Par conséquent, la circulation sur la Route Départementale 486 sera interdite de 10 H à 18 H. La Commune met à disposition du public des parkings sur tout notre territoire. Ces parkings seront indiqués et accessibles à tout moment. Plusieurs points d'animation sont prévus le long de la traversée du village. Le Foyer rural assurera la retransmission en direct de l'étape sur grand écran.

Nous vous invitons à prendre connaissance du plan joint à ce compte-rendu. Le Conseil municipal est très impliqué dans l'organisation de cette belle manifestation sportive, mais il appartient à chacun de respecter les préconisations sanitaires. La Préfecture de la Haute-Saône a rendu obligatoire le port du masque sur l'ensemble du parcours ce jour là. Nous comptons sur votre bon sens pour réserver un bon accueil à cette manifestation sportive et populaire.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 28 septembre à 18 H 30. Imprimé par nos soins.